

BCI NAVIGATION

société anonyme au capital de 3.575.343,60 €
siège social : 3 rue du Velay, Z.I. Petite Montagne Sud, CE 1740, 91017 Evry cedex
SIREN : 423 859 099, R.C.S. Evry

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à titre extraordinaire du 6 septembre 2012

Le six septembre deux mille douze,
à quatorze heures,
au siège social, 3 rue du Velay, zone industrielle Petite Montagne Sud, CE 1740, (Lisses)
91017 Evry cedex,

les actionnaires de la société BCI NAVIGATION, société anonyme au capital de 3.575.343,60 € divisé en 8.938.359 actions de 0,40 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire à titre extraordinaire, sur la convocation du conseil d'administration suivant avis de réunion valant avis de convocation paru dans le Bulletin n°86 / 1204916 des Annonces Légales Obligatoires du 18 juillet 2012, suivant avis de convocation inséré dans le quotidien « La Croix » n°39362 du 18 juillet 2012 et suivant lettre simple adressée à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins avant la date de l'avis de convocation.

Les actionnaires étaient convoqués afin de délibérer en assemblée générale sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Procédure d'alerte engagée par le commissaire aux comptes de la société : délibération sur les faits relevés.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée. L'assemblée était présidée par Monsieur Bruno Coiffet, président du conseil d'administration. Le président a constaté, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents, réputés présents, représentés ou votant à distance, réunissaient 195.079 actions représentant 387.288 droits de vote, soit moins du cinquième des actions ayant droit de vote ; qu'en conséquence, l'assemblée générale ne pouvait valablement délibérer.

Un procès-verbal a été établi et signé par les membres du bureau.

En conséquence de ce défaut de quorum, **les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire à titre extraordinaire se réunira à nouveau sur deuxième convocation au siège social le 28 septembre 2012 à 14 heures.**

Lisses, le 6 septembre juin 2012